



Commune de Rue

Election complémentaire au Conseil communal

En raison de la démission de Monsieur Raphaël Haering, le Conseil communal convoque le corps électoral de la commune de Rue en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 10 février 2019** afin de pourvoir le siège vacant.

Conformément aux dispositions légales, la ou les listes portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins 20 citoyens/citoyennes actifs/actives jusqu'au **lundi 10 décembre 2018, à 12h00**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode du système de la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au second tour. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il est d'ores et déjà fixé au **dimanche 03 mars 2019**.

Le Conseil communal

Rue, le 19.11.2018

Insertion dans la Feuille des avis officiels, distribution d'un tout-ménage, affichage aux piliers publics communaux et sur le site internet